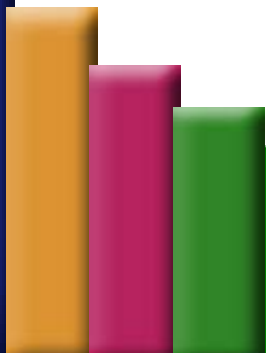


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay



**Réunion de la Commission
Locale de l'Eau
3 avril 2015**

**Phase d'élaboration
choix de la stratégie**



- 1) validation du rapport d'activités de la CLE 2014
- 2) discussion sur le déroulement de l'écriture du SAGE suite à la validation de la stratégie
- 3) présentation des résultats de l'étude besoins/ressources et choix des orientations de gestion
- 4) avis de la CLE sur le projet de SDAGE et PGRI 2016-2021
- 5) questions diverses : rejet de la laiterie d'Araules, explications sur le dysfonctionnement survenu



1) Bilan d'activités de la CLE 2014

Réunions de la CLE et du bureau

➤ 3 réunions de la CLE :

7 mars => premier bilan de la concertation sur les scénarios avec la CLE en place et les participants aux commissions

24 septembre => élection nouveaux Président et Vices Présidents, bureau et validation actions de communication

7 novembre => validation des scénarios contrastés et avis de la CLE sur prise d'eau du Basset

➤ 1 réunion du bureau : 17 octobre (préparation de la CLE de validation des scénarios)

Concertation élargie :

Commissions thématiques réunies le 23 et 24 janvier à Saint-Maurice de Lignon et le 4 et 5 février à Yssingeaux - **phase Scénarios contrastés**

Suivi technique de l'étude complémentaire



1) Bilan d'activités de la CLE 2014

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

- Suivi des SAGE limitrophes : Loire amont et Loire en Rhône Alpes
- Suivi des différentes procédures liées à la gestion de l'eau (programme de mesures, révision du SDAGE, SDAEP Sud-Loire)
- Travail de cohérence vis à vis des autres outils sur le périmètre du SAGE (CT HL, Natura 2000)
- Recherche et demandes de financements des actions relatives à l'élaboration du SAGE

Actions d'information, communication, sensibilisation

- ♦ Intervention auprès des collectivités locales pour présenter le SAGE + courrier d'information spécifique Qu'est-ce que le SAGE/ la CLE, suite aux élections
- ♦ Publication de la newsletter mensuelle
- ♦ Réalisation de supports d'information : panneaux fixes présentant le SAGE / panneaux mobiles pour animations scolaires
- ♦ Articles dans la presse locale
- ♦ Mise en ligne des rapports d'études et compte-rendus sur Gest'eau



1) Bilan d'activités de la CLE 2014

Budget et financement

	Dépenses réalisées	Plan de financement			
		AELB	CG	FEDER	auto-financement
Frais de fonctionnement et de personnel pour l'animation	48 610,66 €	67%	9%		25 %
Étude (scénarios)	41 641 €	60%		20%	20%
Etude complémentaire	23 648 €	70%	10 %		20 %
Communication	1 656 €	50%	20 %		30 %

Bilan et perspectives

Calendrier a pris un léger retard du fait du renouvellement de la CLE mais qui a permis de valider les scénarios avant la fin de l'année et de caler la concertation à mener pour la phase de choix de la stratégie

Lancement de l'étude complémentaire et finalisation de la première phase, mais retard sur la finalisation globale du aux conditions hydroclimatiques.

Communication et sensibilisation à poursuivre



suite de l'élaboration du SAGE

Calendrier prévisionnel

2013				2014				2015				
1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	
Diagnostic		Scénario tendanciel		Scénarios contrastés				Choix de la stratégie		Écriture		
- Janvier : nouvelle animatrice	- Avril : Bureau	Juin : entretiens	- août : bureau	- décembre : bureau	- janvier & février : commissions	Pas de concertation élections municipales, → recomposition de la CLE	- sept : installation CLE	Octobre : bureau	Février :	Mars : CLE	Lancement marché écriture	Début rédaction du SAGE
- Mars : commissions	- Mai : CLE		- fin sept : CLE		- mars : CLE élargie			- Nov : CLE	Ajuster les colonnes du tableau	Avril : bureau		
					Lancement marché étude besoins /ressources	Phase 1 : état des lieux besoins /ressources		Validation Phase 1 (déc)		Phase 2 : bilan besoins/ressources et définition des objectifs de gestion quantitative		

Écriture du SAGE (à partir trame de la stratégie)

L'écriture du SAGE demande une formulation précise avec pour documents attendus :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- un Règlement
- une Évaluation environnementale
- un Atlas cartographique

La rédaction doit être vérifiée sur le plan juridique car il y aura une nécessité de compatibilité avec certains documents et décisions, et de mise en conformité (pour ce qui relèvera du règlement). La cohérence des documents est à vérifier.

2) déroulement de l'écriture du SAGE

Le PAGD comporte notamment :

- une synthèse de l'état des lieux
- l'exposé des principaux enjeux et de la stratégie du SAGE
- la définition des objectifs

- nécessite une actualisation des données
- peut être fait en interne à partir des études déjà menées

- les dispositions (orientations de gestion, actions, amélioration des connaissances ...)
- l'évaluation des moyens nécessaires
- un tableau de bord avec des indicateurs pour le suivi de la mise en oeuvre

- 4 à 5 comités de rédaction + retour en bureau
- accompagnement nécessaire soit pour production / soit pour accompagnement technique et juridique et relecture

Le règlement

- quelques règles précises accompagnant certaines dispositions
- champs d'application limité par le code de l'environnement

- accompagnement juridique nécessaire



2) déroulement de l'écriture du SAGE

Le rapport environnemental est :

- une mise en évidence des éventuels impacts du SAGE sur tous les compartiments de l'environnement (justification globale du SAGE)
- soumise à l'avis de la DREAL de bassin

- accompagnement pour éviter d'allonger temps d'élaboration
- possibilité en interne avec soutien par un stagiaire ?

L'atlas cartographique comprend:

- cartes d'état des lieux de présentation du bassin
- cartes demandées par le SDAGE (têtes de bassin, zones humides...)
- cartes d'application des dispositions et règles si besoin

- accompagnement technique nécessaire
- possibilité soutien par un stagiaire ?

Prestation de 30 000 € à 80 000 € selon accompagnements demandés et contribution en interne

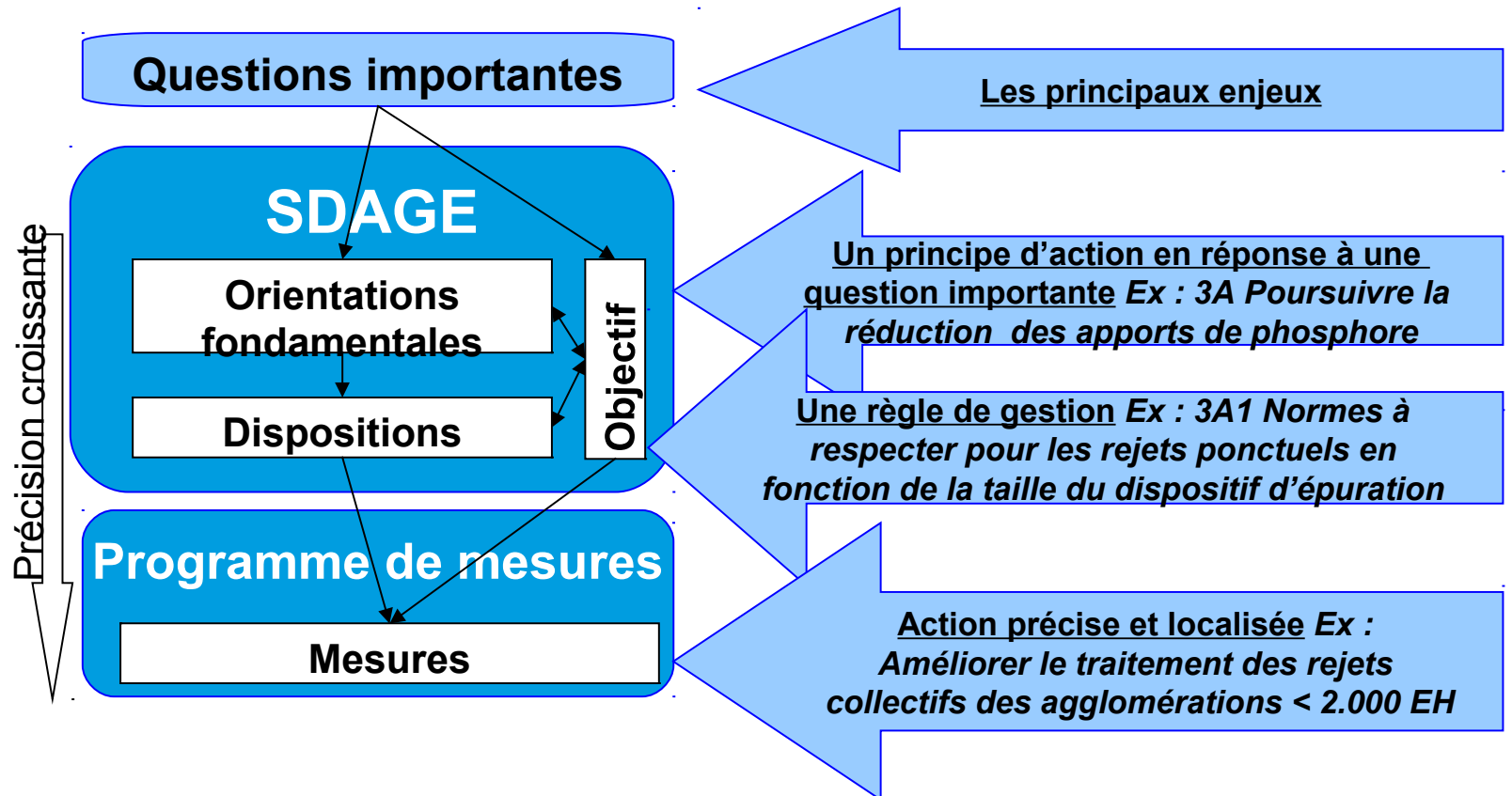
NB : Sur les 3 dernières années, coûts moyens des études d'élaboration du SAGE 60 000 € /an, dont 80 % de subvention



4) avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Principes

- ♦ Mise en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
- ♦ Non détérioration de l'état des masses d'eau
- ♦ Objectifs : bon état des eaux 2015 , reportés à 2021 avec même proportion qu'au précédent SDAGE : 61 % des masses d'eau



4) avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Points sur lesquels des remarques sont émises :

♦ orientation 7D sur le stockage hivernal

-->la condition de réaliser des économies d'eau en complément du projet doit bien être reprise dans les dispositions, notamment la 7-D2 sur le dossier individuel,

-->ajouter que les études prennent en compte l'évolution prévisible de la ressource également sur le plan qualitatif et analyse l'influence sur l'usage visé

♦ disposition 8B-1 sur les projets impactant une zone humide sans alternative,

→ préciser que pour réunir les conditions de restauration de zones humides dans le cadre de la compensation, le maître d'ouvrage doit prévoir un diagnostic de la zone humide détruite concernant sa fonctionnalité et son rôle sur la qualité et la biodiversité.

→ associer la CLE concernée au choix des zones humides à restaurer.



4) avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Points sur lesquels des remarques sont émises :

- ♦ **chapitre 11 sur la préservation des têtes de bassin, et l'organisation de la solidarité de l'aval vis-à-vis de l'amont** des bassins qui revient aux SAGE.
 - > Le fait de conforter cette solidarité de l'aval vers l'amont est partagé par la CLE du SAGE Lignon, étant donné que la responsabilité de ces têtes de bassin de préserver la qualité de l'eau pour l'aval mérite d'être si ce n'est compensée au moins valorisée.
 - > Cependant, cette solidarité relève notamment d'outils financiers (par exemple bonification des subventions) sur lesquels le SAGE n'a pas les moyens d'agir.

Intégrer cette notion de solidarité de l'aval vers l'amont dans le **chapitre 13 concernant l'optimisation de l'action financière.**

→ exemple donné de bonification des subventions sur des chantiers prioritaires et peu subventionnés tels que la restauration des réseaux si la collectivité s'engage par ailleurs en faveur de la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques



4) avis de la CLE sur le projet de SDAGE

Demande que les CLE concernées soient destinataires des analyses que le SDAGE demande de produire notamment pour :

- l'orientation 3C et les diagnostics réseaux que les maîtres d'ouvrages sont invités à réaliser avec un bancarisation des données et informations correspondantes.
- l'orientation 6A sur l'amélioration de l'information sur les ressources et équipements pour l'AEP et la diffusion des états des lieux réalisés dans le cadre des SDAEP
- l'orientation 6 F concernant la qualité des eaux de baignade et en particulier la réalisation des profils de baignade

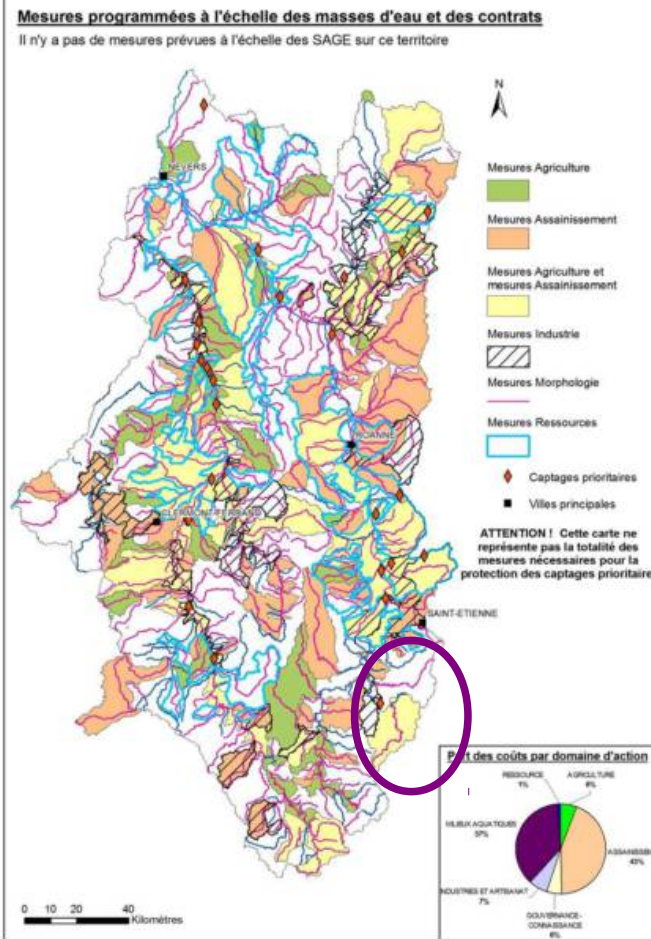
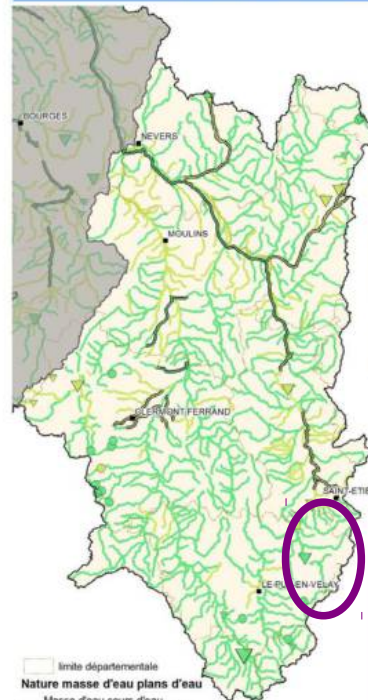


4) avis de la CLE sur le projet de PDM

ALLIER-LOIRE AMONT / PDM 2016-2021

ALLIER-LOIRE AMONT / PDM 2016-2021

Bassin Loire-Bretagne Allier - Loire amont



Mesures retenues liées à protection du captage prioritaire et programmes en cours (CTHL) :

--> **Mesures agriculture et assainissement** sur BV amont lavalette

→ **Mesures morphologie** sur Lignon amont et Dunière

→ **Mesures Industrie** sur masse d'eau Lignon aval : Gérentes, Hydroélectricité ?

Demander à ce qu'un bilan plus détaillé des mesures retenues par territoire de SAGE soit transmis aux CLE concernées.

